



RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2023

SOMMAIRE

1

Présentation de Santé au Travail 68

p.4 à 9

2

FOCUS sur les nouvelles plateformes PADOA et NOA

p.10-11

3

Temps forts 2023

p.12-13

4

Avancées du projet de service 2021-2024

p. 14-15

5

Bilan de l'activité 2023

p.16-17

6

Synthèse budgétaire 2023

p. 18

7

Fiche mémo L'offre socle de services

p.19

②



ÉDITO

Chers adhérents, Mesdames, Messieurs,

L'année 2023 a été, une nouvelle fois, riche en progrès pour Santé au Travail 68. Nous sommes fiers de vous les présenter dans ce rapport d'activité.

Parmi nos nombreuses avancées, nous retiendrons d'abord l'obtention d'un agrément administratif départemental et interprofessionnel : Santé au Travail 68 peut désormais suivre, quel qu'en soit le secteur d'activité, toutes les entreprises du Haut-Rhin.

Le déploiement, en octobre 2023, d'un nouveau logiciel métier (Padoa) est l'autre événement marquant de l'année.

Sur cette nouvelle plateforme de connexion, nos adhérents peuvent désormais retrouver les derniers documents émis par Santé au Travail 68, demander des RDV en ligne, consulter des statistiques, etc.

De même, avec le nouvel outil numérique d'évaluation des risques professionnels mis à disposition sur ce portail et intégré au parcours annuel de déclaration des effectifs, ce sont près de 90% de nos adhérents qui disposent, début 2024, d'un Document Unique d'Évaluation des Risques (DUERP).

Nous tenons à les remercier pour leur engagement dans cette démarche de prévention de leurs risques professionnels. Nous en sommes très fiers.

Ce nouveau logiciel métier, c'est aussi la mise à disposition de chaque salarié suivi, d'un espace personnel pour retrouver les documents échangés avec Santé au Travail 68 (avis d'aptitude ou attestation de suivi par exemple), les coordonnées de son médecin du travail, etc.

Enfin, il représente une formidable opportunité interne pour nos 125 salariés de mieux tracer les risques professionnels et ainsi mieux collaborer ensemble pour faire progresser la prévention des risques professionnels dans le Haut-Rhin.

Vous l'aurez compris, le choix de ces outils innovants renforce notre engagement à fournir un accompagnement de qualité : vous avez été nombreux à nous faire part de votre satisfaction quant à ces changements et nous vous en remercions.

Enfin, nous ne manquerons pas de souligner la mobilisation exemplaire des collaborateurs de Santé au Travail 68 dans la mise en oeuvre de ces réalisations : leur implication et leur professionnalisme ont été les piliers de cette réussite, qu'ils en soient remerciés.

Ensemble, nous avons franchi des étapes importantes dans notre mission de promotion de la prévention, du bien-être et de la santé au travail. Nous sommes déterminés à nous engager pleinement dans la poursuite de cet objectif.

Cédric MEGEL
Directeur de Santé au Travail 68

CLAUDE-ESTHER SCHMITT
Présidente de Santé au Travail 68

③

PRÉSENTATION SANTÉ AU TRAVAIL 68

Quelles sont nos missions ?

Notre mission principale est d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail. Article L.4622-2 du Code du Travail.

NOTRE RÔLE S'ARTICULE AUTOUR DE 4 ACTIONS POUR UNE STRATÉGIE DE PRÉVENTION GLOBALE :



En 2022, les missions de Santé au Travail 68 se sont étoffées, avec la mise en application de la loi Santé Travail du 02/08/21.

Qui sommes-nous ?

- Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprise (SPSTi)
- Association de droit privé et local à but non lucratif

- Titulaire d'un agrément renouvelable tous les 5 ans délivré par la DREETS (anciennement DIRECCTE)
- Budget annuel de 13 millions d'euros financé à 100% par les cotisations des adhérents
- Esprit de Mutualisation du service de Santé au Travail :

Financement partagé entre tous les adhérents indépendamment du service rendu.

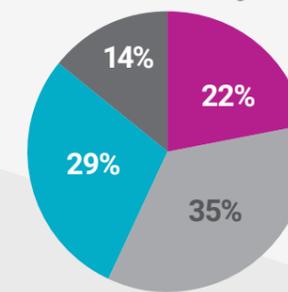


4

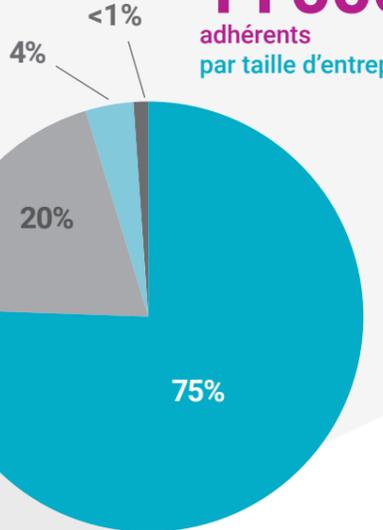
Qui sont nos adhérents et leurs salariés ?

Répartition des **115 000** salariés suivis par taille d'entreprise

- De 1 à 9
- De 10 à 49
- De 50 à 200
- Plus de 200



Répartition des **11 000** adhérents par taille d'entreprise



- De 1 à 9
- De 10 à 49
- 50 à 200
- Plus de 200

Quelles implantations pour nos services ?

- 7 centres médicaux
- 3 centres annexes
- 1 siège administratif



5

Notre équipe

Santé au Travail 68 met à disposition des entreprises et des salariés une synergie de compétences dans les domaines de la santé et de la sécurité au travail.

Pour chaque action, une équipe pluridisciplinaire est à votre service !

Leur rôle : Préserver – Conseiller – Accompagner – Améliorer – Sensibiliser

Composition du service

28 médecins du travail et collaborateurs médecins

Rôle préventif de première ligne, les médecins du travail veillent à éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail.

Ils conseillent les employeurs et les salariés dans leurs démarches de prévention des risques professionnels et effectuent des actions en milieu du travail (visites d'entreprise, élaboration et mise à jour des fiches d'entreprise (FE), études de postes, conseils aux employeurs et salariés ...).

24 infirmiers en santé au travail

Rôle pluriel, les IDEST participent au suivi individuel de l'état de santé des salariés, mais également aux actions en milieu du travail (visites d'entreprises, fiches d'entreprise (FE), études de postes, sensibilisations aux risques professionnels, informations et conseils employeurs et salariés...).

42 assistantes de l'équipe pluridisciplinaire

Ces maillons internes sont essentiels au bon déroulement des travaux de l'équipe pluridisciplinaire : elles gèrent les rendez-vous, accueillent les salariés, mettent en forme et réalisent les documents demandés, réalisent les examens complémentaires souhaités par le médecin du travail et accompagnent les membres de l'équipe.

13 salariés regroupés dans le service d'accompagnement technique et organisationnel sur le terrain (ATOUT)

Nos ingénieurs, ergonomes, psychologues du travail, techniciennes, soutiennent l'action des médecins du travail et assurent des missions de diagnostic et de conseil (études de poste, métrologies, sensibilisations, aides à l'évaluation du risque, veille réglementaire et documentaire, ...).

Santé au Travail 68 est le seul service dans le Haut-Rhin ayant ses propres psychologues du travail en interne.

1 assistante de service social (externalisé)

En lien avec l'équipe pluridisciplinaire, l'assistant de service social du travail agit pour les entreprises adhérentes par ses actions individuelles et collectives (accompagnement des salariés en difficulté).

12 personnes dans des fonctions support :

- 1 service RH composé de 2 personnes
- 1 responsable comptable
- 1 service relations adhérents composé de 3 personnes
- 1 directrice administrative
- 1 directeur
- 1 assistante de direction
- 1 ressource informatique
- 1 agent des services généraux
- 1 assistante certification

119

salariés

Effectif total :
114,03 ETP
(équivalent temps plein)

Égapro 45/45

Le nombre maximum de points pouvant être obtenus a été atteint pour les deux indicateurs calculables en 2023 par Santé au Travail 68

6

Nos collaborateurs parlent de leur métier ...



Dr Dana Macavei
Médecin du travail

« Dans un monde qui bouge, dans un contexte économique mondial sans cesse en évolution, les entreprises doivent s'adapter à tous les niveaux pour résister et continuer leurs activités.

Notre mission évolue pour justement les accompagner et leurs donner les meilleurs conseils en vue de préserver la santé de leurs salariés et de leurs équipes.

Je propose une recette toujours gagnante à nos employeurs... Gardez dans le respect, le savoir-faire et les compétences de « seniors » qui voient affaiblir leurs capacités physiques, en les soutenant par l'arrivée de jeunes salariés qui apportent leur force et leur énergie.

Soutenez aussi les jeunes avec des encouragements et de la bienveillance dans leur apprentissage.

Nous sommes aussi là à vos cotés.»



Aurélie Pflieger
Technicienne
Hygiène et Sécurité

« Après plus de vingt ans passés au sein d'une grande entreprise, j'ai ressenti le besoin de mettre mes compétences au service du plus grand nombre et, en particulier, des petites entreprises artisanales, coeurs de notre région.

C'est pour cela que j'ai choisi d'intégrer un service de prévention et de santé au travail dont la mission principale est d'éviter l'atération de la santé des travailleurs.

En tant que membre de l'équipe pluridisciplinaire organisée autour des médecins du travail, ma mission est d'aider et de conseiller les entreprises dans leur globalité (dirigeants, salariés, représentant du personnels...) afin de préserver la santé physique et mentale de tous.

Ces interventions peuvent porter sur différentes thématiques de prévention et de santé au travail comme l'aide à la réalisation du Document Unique d'Évaluation des Risques (DUERP), les troubles musculo-squelettiques (TMS), les risques chimiques, le bruit...»



Patricia Martz
Infirmière en
Santé au Travail

« Infirmière depuis 35 ans, mon parcours est riche en expériences professionnelles diverses, d'abord en milieu hospitalier dans des services de soins techniques (réanimation et urgences), puis à domicile et depuis 2008 en santé au travail. J'ai commencé dans une grande entreprise industrielle avec plus de 1000 salariés et depuis 2019 au sein de Santé au Travail 68 au centre Aristide Briand. Toutes ces expériences professionnelles m'ont permis de bien connaître différents métiers et environnements de travail que j'utilise au quotidien dans un rôle d'écoute/ d'échange, de prévention, de sensibilisation, et de conseils afin de suivre les salariés et les adhérents des différentes entreprises. Tout ceci, bien sûr, en étroite collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire.

Je m'enrichis également lors des AMT en entreprise où je découvre de nouveaux univers.

Et les perspectives pour le métier d'infirmière en santé au travail sont grandes puisque les nouvelles réglementations vont permettre, sur délégations, de faire des visites supplémentaires et de nouveaux actes.

Je fais également partie du groupe Développement Durable au sein de l'association qui est aussi un enjeu majeur pour la planète et les individus. «Un petit pas pour l'homme, un grand pas pour l'humanité' si tout le monde s'y attèle...»



Emilie Lelong
Psychologue du travail

« Psychologue du Travail au sein de l'équipe Atout, j'interviens en tant qu'appui et conseil en entreprise, auprès de leurs salariés et représentants.

À la demande de mes collègues Médecins du Travail, l'accompagnement se fait toujours au niveau du collectif du travail. A la différence du psychologue clinicien, mes interventions n'ont pas d'objectifs thérapeutiques, ni de prise en charge individuelle.

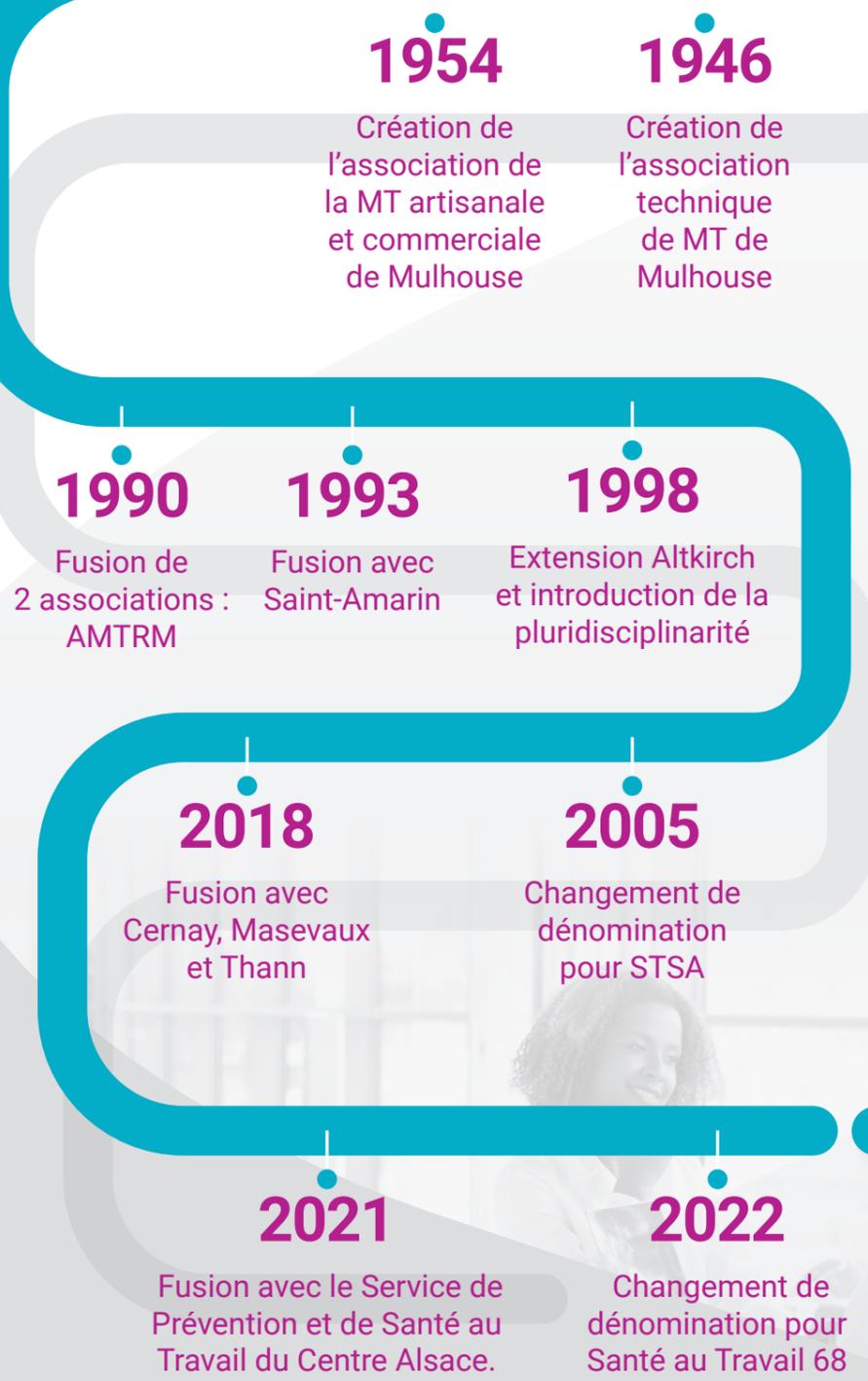
Je suis soumise au code de déontologie des psychologues. Plus simplement, être psychologue du travail, c'est un peu comme être un reporter du travail.

Au coeur des entreprises, je cherche à comprendre ce qui se joue dans l'organisation et dans les relations de travail. Cette analyse me permet d'évaluer des facteurs favorables ou non à la santé et au mieux-être au travail de tous.

Ainsi, aux côtés des entreprises, je les aide à évaluer les facteurs de risques psychosociaux et à mettre en place un plan d'action pour trouver le bon équilibre et améliorer ainsi les conditions de travail. »

7

Zoom sur notre Historique



Quels sont nos organes de gouvernance ?

Santé au Travail 68 s'organise autour de 3 organes de gouvernance : l'Assemblée générale (AG), le Conseil d'Administration (CA) et la Commission de Contrôle (CC).

- il établit tout règlement intérieur pour l'application des statuts et pour le fonctionnement du service de Santé au Travail;
- il gère les fonds de l'Association, décide de leur affectation, et établit le projet de budget annuel, fixe les montants des droits et cotisations ainsi que les tarifs des prestations non comprises dans la cotisation et arrête les modalités de recouvrement;
- il autorise l'acquisition ou la prise à bail ou location des locaux, ainsi que l'achat des équipements et matériels;
- il décide des emprunts, des procès et transactions devant les tribunaux;
- etc.

① ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

• Composition
Les 11 000 entreprises adhérentes.

- Rôles**
- Entend le rapport du Conseil d'Administration sur sa gestion et sur la situation morale et financière de l'Association;
 - Approuve les comptes de l'exercice écoulé après avoir entendu le rapport du Commissaire aux Comptes, en donnant quitus de sa gestion au Conseil d'Administration;
 - Pourvoit à l'élection ou au renouvellement des membres du Conseil d'Administration et de la Commission de Contrôle représentant les entreprises adhérentes;
 - Délibère sur toutes les questions mises à l'ordre du jour par le Président et le Conseil d'administration;
 - etc.

③ COMMISSION DE CONTRÔLE

• Composition

- 1/3 de représentants des employeurs;
- 2/3 de représentants des salariés.

- Rôles**
La commission de contrôle est consultée sur :
- L'organisation et le fonctionnement du service de santé au travail;
 - L'état prévisionnel des recettes et des dépenses ainsi que l'exécution du budget du service de santé au travail;
 - La modification de la compétence géographique ou professionnelle du service de santé au travail;
 - Les créations, suppressions ou modifications de secteurs.
 - etc.

② CONSEIL D'ADMINISTRATION

• Composition

- Organe paritaire, composé de chefs d'entreprises et salariés des entreprises adhérentes, désignés par les organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel;
- Président élu parmi les représentants employeurs;
- Trésorier élu parmi les représentants salariés.

• Rôles
Le Conseil d'Administration exerce les pouvoirs les plus étendus pour les opérations se rattachant à l'objet de l'Association et notamment :

Focus

Un nouvel espace adhérent et salarié avec PADOA

En 2023, Santé au Travail 68 s'est doté d'un nouveau logiciel métier permettant l'amélioration de la qualité du service rendu aux adhérents et aux salariés, mais aussi d'en être pionner dans le Grand Est.

Le choix du logiciel PADOA a été réalisé à la suite d'un appel d'offre, de rencontres avec les prestataires, mais également suite à des visites, échanges et retours d'expériences d'autres SPSTI françaises.

PADOA est une plateforme collaborative de prévention (créée en 2015) et dont le nombre de salariés suivis est en pleine expansion.

PADOA permet d'augmenter la satisfaction de l'ensemble des parties prenantes à travers :

- Une solution développée pour les SPSTI, les employeurs et les salariés avec un espace dédié à chacun fondé sur la technologie, le design et l'humain.
- Un logiciel complet de convocation, gestion, suivi médical, prévention et

facturation

- Des fonctionnalités intuitives, faciles d'utilisation et en amélioration continue
- Un logiciel certifié ISO 27001 pour la sécurité des données
- Un déploiement maîtrisé en 6 mois avec une reprise intégrale des données de l'ancien logiciel
- Un service client réactif et de proximité

Mise en oeuvre

Un groupe de travail au sein de Santé au travail 68 a été constitué pour piloter le projet sur plusieurs mois, avec à sa tête un chef de projet, Michaël Brand, infirmier.

De mars à octobre 2023, l'équipe dédiée de PADOA s'est déplacée à plusieurs reprises dans nos locaux pour accompagner et guider les collaborateurs à travers des

réunions d'organisation stratégiques et opérationnelles, nous conduisant pas à pas vers le déploiement final le 17 octobre 2023.

Toutes les équipes médicales et administratives de Santé au travail 68 ont été préparées et formées au nouveau logiciel par des ateliers et des formations spécifiques, métier par métier.

AUJOURD'HUI

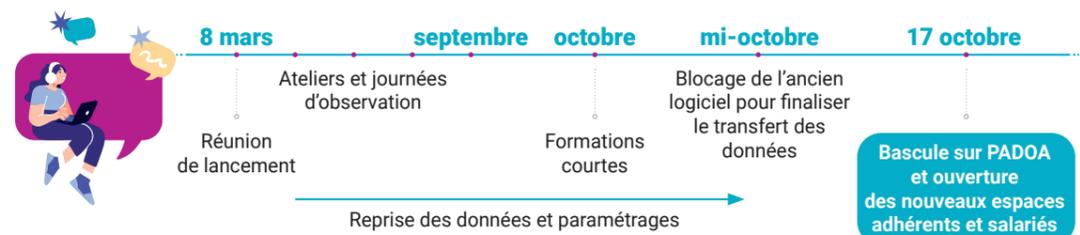
Avec PADOA, c'est une nouvelle expérience de travail qui renforce l'efficacité des actions de prévention et la collaboration entre les équipes. Les premiers retours d'expériences des adhérents sont très satisfaisants et confortent ce choix stratégique de changement de logiciel.



Padoa m'a apporté l'ergonomie et une simplicité dans mes différentes déclarations et mises à jour. L'interface est rapide à prendre en main et le Dashboard d'accueil permet un regard instantané sur l'ensemble du compte.

OLWE Mulhouse

Les grandes étapes du déploiement de PADOA en 2023



Un nouveau service d'accompagnement au DUERP avec NOA

Entièrement pris en charge par Santé au Travail 68, les adhérents vont enfin pouvoir répondre à leur obligation légale de prévention grâce à NOA, un parcours guidé, intuitif et personnalisé.

Santé au travail 68 a fait le choix, fin 2023, d'offrir à ses adhérents un service complémentaire à Padoa, NOA, un outil numérique d'évaluation des risques et de Document Unique.

NOA est un module permettant ainsi aux adhérents n'ayant pas encore de DU de répondre aux enjeux de la nouvelle réglementation de la santé au travail avec le création d'un plan d'action de prévention partagé, au bénéfice des salariés.

Avec NOA, les adhérents ont été appelés à créer leur DUERP directement dans leur déclaration des effectifs en janvier 2024, permettant ainsi :

- de bénéficier d'un parcours guidé et intuitif avec des recommanda-

tions personnalisées

- d'avoir une base d'échanges avec les équipes de Santé au travail 68 à propos de leur plan de prévention
- de créer une synergie avec la plateforme Padoa et leur espace adhérent
- d'accéder à une actualisation en continu par Santé au travail 68 ou l'adhérent lui-même
- de faire évoluer et/ou compléter leur DU à tout moment de l'année.

Pour Santé au Travail 68, le choix de NOA permet :

- > **d'affiner la connaissance des adhérents** Par l'accompagnement des adhérents dans leur plan d'actions et, de ce fait, l'orientation des besoins et des activités prioritaires du service

- > **d'améliorer le suivi des salariés, grâce :**
 - à une connaissance plus fine des entreprises. au suivi de la mise en place des plans de prévention des adhérents
 - au gain de temps dans l'accompagnement des adhérents avec les différentes synergies de logiciel.

- > **de gagner en efficacité au sein du service** grâce à la synergie avec la plateforme padoa et l'enrichissement mutuel et automatique des documents (DUERP et FE)

Un « Run DU » pour le démarrage de NOA

Une équipe spéciale appelée « Run DU » a été créée et formée au sein de Santé au Travail 68, dans l'objectif de proposer un accompagnement personnalisé aux adhérents pour toute la durée de la déclaration des effectifs - la finalisation du DU en ligne étant validante de la déclaration - du 8 janvier au 15 février 2024.

Une quinzaine de collaborateurs se sont relayés durant cette période pour assurer ce service d'accompagnement des adhérents par téléphone et par mail, pour les guider dans leur parcours et répondre à leurs questions.

Avant NOA
30%*

des adhérents de Santé au travail 68 avaient transmis leur Document Unique
* Moyenne nationale observée

Après NOA
89%

des adhérents de Santé au travail 68 ont transmis leur Document Unique au 15 février 2024



RAPPEL SUR LE DUERP

Le Document Unique est un document légal. Il doit contenir (art. R. 4121-1 du Code du travail) :

- Un inventaire des risques et des dangers identifiés au sein de l'entreprise
- Une liste des actions de prévention des risques et de protection des salariés.

Il est obligatoire d'élaborer un Document Unique pour toute entreprise qui emploie au moins un salarié. Il doit être mis à jour à chaque changement effectué au sein de la société, quelle que soit la taille de l'entreprise. Pour les entreprises de +11 salariés, il doit aussi être mis à jour annuellement.

En savoir + sur le DUERP : sante-au-travail-68.fr/le-duerp/

TEMPS FORTS 2023

Santé au Travail 68 partenaire de la 10^e édition des Mulhousiennes !



Pour la 2^e année consécutive, Santé au Travail 68 a souhaité marquer son soutien à la lutte contre le cancer du sein et être partenaire de l'événement.

Samedi 16 et dimanche 17 septembre 2023, l'équipe de Santé au travail 68 a pris ses quartiers sur son stand au sein du village des partenaires pour rencontrer le public dans une ambiance festive et sportive.

Une belle équipe de marcheuses, marcheurs, coureuses et coureurs de Santé au travail 68 s'est également mobilisée pour prendre le départ dimanche matin.

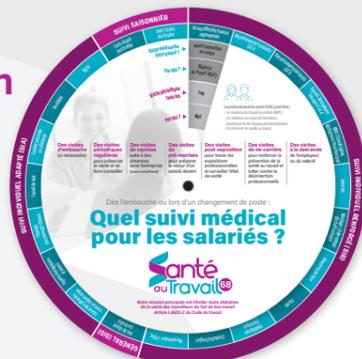
Challenge Vélo m2A

Santé au Travail 68 a participé pour la 2^e année au challenge Vélo m2A pour contribuer à diminuer l'impact de la voiture sur la qualité de l'air et à réduire nos émissions de CO2 !
L'équipe de Santé au Travail 68 a parcouru **1300 km** à vélo et évité de produire **250 kg de CO2**.
Ce qui la place 9^e (sur 43) sur le podium des entreprises de 21 à 100 salariés !
Un grand bravo !



Nouveaux supports de communication

Disque d'aide au suivi médical



Plaquette de présentation de l'offre socle de services



1^{re} participation aux Foulées de la Ligue !



Santé au travail 68 a soutenu la 11^e édition des Foulées de la Ligue de Colmar organisées par la Ligue contre le cancer du Haut-Rhin le 18 juin 2023.

Les collaborateurs étaient d'abord présents sur le stand de Santé au travail 68 au sein du village des partenaires au Parc des Expositions de Colmar puis sur la ligne de départ de la marche et de la course.

Rappelons que tous les bénéfices de l'événement sont reversés à la lutte contre le cancer dans le Haut-Rhin. En 2023, près de 4000 participants inscrits et 71 partenaires ont permis de collecter plus de 65 000 €.

Le Step Challenge

Ce challenge interne est organisé chaque année par le groupe Développement Durable de Santé au Travail 68. Il a pour objectif de sensibiliser et d'inciter chacun à marcher le plus possible pour préserver la planète et réduire l'empreinte carbone de nos déplacements en comptabilisant ses pas par équipe (de 5).
En 2023, « Les pas rapides (d'Altkirch) » était l'équipe gagnante avec 1 294 404 pas parcourus en 2 semaines !
Un grand bravo !



Des sensibilisations flash dans les centres

Tout au long de l'année, des sensibilisations dites « flash » sont organisées dans les centres médicaux de Santé au travail 68 à destination des salariés en visite.

Animées par des infirmiers lors de demi-journées, les interventions durent quelques minutes seulement et ont pour objectif d'informer et de sensibiliser les salariés sur une thématique spécifique - différente chaque mois - liée à la santé au travail ou un thème de santé publique.

En 2023, plusieurs thèmes ont été abordés dont « Le bruit et les nuisances sonores », « Les produits chimiques : savoir les reconnaître » ou encore « Le cancer du sein » à travers Octobre Rose en partenariat avec la Ligue contre le cancer du Haut-Rhin.
En 2023, 238 salariés ont pu bénéficier de ces sensibilisations dans nos centres haut-rhinois.

L'accompagnement des dirigeants avec Amarok e-santé

Depuis fin 2022, Santé au Travail 68 propose un nouveau service d'accompagnement dédié à la gestion du stress et à la prévention du burn-out des dirigeants.

Les dirigeants et chefs d'entreprises non-salariés (entrepreneurs et décideurs) ne bénéficiaient pas du suivi de la médecine du travail. Mais la loi du 2 août 2021 (n°2021-1018) renforce la prévention de la santé au travail en réformant les services de santé notamment auprès des TNS (Travailleurs Non-Salariés).

Le Pr Olivier Torres et son équipe de l'Observatoire Amarok ont mis au point un outil en ligne, "Amarok E-santé", basé sur les événements de vie au travail des dirigeants et chefs d'entreprise : un test anonyme, gratuit, réalisable en 5 minutes, et reposant sur une liste de 30 stressseurs et 28 satisfacteurs professionnels.

Cet outil, accessible sur notre site internet (www.sante-au-travail-68.fr), permet de répondre à cette simple question à laquelle il n'est pas toujours facile de répondre pour un dirigeant : **"Comment allez-vous ?"**

Suite à ce test, et si la personne en fait la demande, **une psychologue du travail de Santé au Travail 68 est en mesure d'intervenir pour échanger sur les résultats et proposer un accompagnement adapté.**

En 2023 dans le Haut-Rhin :

- 457 dirigeants ont réalisé le test en ligne
- 71 ont été dépistés avec un burn out
- 39 auraient pu être pris en charge mais seulement 13 sont allés au bout de la démarche

Réalisez le test



Livret d'accueil des nouveaux salariés de Santé au Travail 68



2 webinaires

En 2023, Santé au Travail 68 a proposé et animé 2 webinaires :

LA QVCT : Comment associer la santé et le bien-être avec la performance ?

Emilie Lelong, Psychologue du travail à Santé au Travail 68 et Diane Leterrier, Psychologue du travail à Agestra, sont intervenues sur la démarche de QVCT dans les entreprises afin de mieux en comprendre les enjeux, et donner les clés pour passer à l'action.
304 inscrits / 182 participants
Organisé en partenariat avec GEST

« Dirigeant.e.s, comment allez-vous ? »

Amarok E-santé : présentation d'un dispositif inédit d'évaluation de la santé des dirigeant.e.s de TPE / PME
Marguerite Weber, Psychologue du travail à Santé au travail 68 et Laure Chanselme, Psychologue du travail spécialisée sur la santé des travailleurs non-salariés à l'Observatoire Amarok ont présenté aux dirigeants la plateforme AMAROK E-Santé ainsi que l'offre de services associée dans le cadre d'un accompagnement par Santé au travail 68.
54 inscrits / 30 participants

AVANCÉES DU PROJET DE SERVICE 2021-2024

Santé au travail 68 s'est doté d'un projet de service 2021 - 2024 afin d'améliorer le service rendu aux adhérents et à ses salariés par la mise en oeuvre d'un ensemble d'actions concrètes se déclinant en 5 axes externes et 1 axe interne.

AXE 1 Bâtir et déployer une offre de services adaptée aux besoins de nos parties prenantes

Construire l'offre de services de Santé au Travail 68, c'est répondre à la question que chacun de nos adhérents est en droit de se poser : « Qu'est-ce que m'offre ma cotisation et qui répond à mes besoins ? »

L'OBJECTIF est de déterminer précisément les besoins des adhérents et de leurs salariés afin d'y apporter une réponse globale, concrète et proactive.

AXE 2 Placer l'individu au coeur de notre dispositif de prévention

Nous sommes au coeur de notre action : « éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail ».

L'OBJECTIF est de mettre en oeuvre des actions sur les thématiques de la prévention primaire, du maintien en emploi, du suivi de l'état de santé des populations spécifiques, de l'harmonisation des pratiques médicales, etc.

AXE 3 Développer et consolider la relation partenariale

Santé au Travail 68 est une organisation constituée de partenaires multiples et variés.

L'OBJECTIF est de mettre en oeuvre des actions nous permettant, avec nos partenaires, de nous rapprocher directement ou indirectement des bénéficiaires de notre service.

AXE 4 Innover pour répondre aux enjeux de la santé au travail

L'innovation peut se définir comme un ensemble du processus qui se déroule depuis la naissance d'une idée jusqu'à sa matérialisation. Elle implique donc le progrès, contrairement à la révolution qui nécessite la rupture.

L'OBJECTIF est de mettre en oeuvre un ensemble d'actions innovantes répondant aux enjeux actuels et à venir du secteur de la santé et de la prévention au travail.

AXE 5 Etre certifié pour garantir la qualité du service et améliorer la satisfaction

Santé au Travail 68 a obtenu en 2009 le premier niveau du label AMEXIST. La démarche, relancée depuis 2016, doit se dynamiser afin d'anticiper l'exigence de certification des futurs SPSTI.

L'OBJECTIF est de s'assurer de la qualité du service rendu et celui de la satisfaction, aussi bien des parties prenantes que des salariés du service.

AXE interne Renforcer la coopération et la complémentarité dans l'organisation

L'OBJECTIF est de permettre la réalisation des actions définies et menées dans les cinq axes externes. Ce sixième axe constitue le « socle de notre projet de service ».

Focus exemples d'actions du projet de service

FOCUS AXE ①

La structuration d'actions de prévention (des entreprises et de leurs salariés) et l'accompagnement des adhérents font partie des objectifs principaux de cet axe stratégique : des réflexions ont ainsi été menées quant à la création de nouveaux supports pour une meilleure communication sur notre offre de services.

Un « disque des visites médicales » a été créé pour retracer les différents types de suivis relatifs aux différents profils de salarié. Il permet ainsi une meilleure compréhension du suivi individuel médical par l'adhérent.

De même, l'offre socle de services de Santé au travail 68 a été formalisée dans un dépliant permettant une meilleure lisibilité des contreparties à l'adhésion (inclus dans la cotisation des adhérents).

FOCUS AXE ②

Sa mission principale : « Maintenir l'individu au centre de la Prévention »

La cellule PDP accompagne ainsi les salariés risquant de perdre leur emploi suite à la fragilisation de leur état de santé par des événements de la vie, suite au vieillissement, et pour s'adapter aux conditions de départ plus éloignées à la retraite.

Pour répondre à ces enjeux, des liens ont été créés avec des partenaires externes ayant des objectifs similaires : Cap Emploi, Le Centre de Réadaptation, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et la CARSAT.

Des ponts ont également été faits avec des associations représentantes des salariés porteurs de maladies chroniques et aux travailleurs intérimaires.

Pour y arriver, en interne, l'équipe pluridisciplinaire est en soutien constant et force d'action.

FOCUS AXE ③

Une rencontre avec les médecins généralistes du secteur de Colmar a eu lieu afin d'échanger sur les pratiques dans le but de garantir une meilleure prise en charge des salariés et patients.

Une rencontre avec les médecins conseils de l'assurance maladie a également été organisée pour présenter notre service et nos missions, et échanger sur nos difficultés respectives en lien, notamment, avec les arrêts maladies et les inaptitudes.

Enfin, une rencontre avec les HSE et RH de nos entreprises adhérentes a permis de recenser leurs besoins en termes d'accompagnement et de prévention, et de leur présenter notre nouveau logiciel PADOA.

FOCUS AXE ④

Suite à une enquête menée auprès des adhérents sur la pratique de « l'activité physique au travail », Santé au travail 68 est intervenu chez MHI EQUIPEMENT à Mulhouse.

En partenariat avec des étudiants de 3^e année de licence STAPS, des exercices d'échauffements et de mobilisation musculaire et articulaire ont été proposés aux salariés de l'entreprise tout en les adaptant selon leurs postes sédentaires ou actifs.

Au total 105 salariés ont pu être sensibilisés, ce qui a permis à l'adhérent de prendre conscience de l'intérêt de s'échauffer avant la prise de poste et de maintenir l'action dans l'entreprise.

Plus de la moitié des salariés ont apprécié cette sensibilisation et ont trouvé cela pertinent et utile.

FOCUS AXE ⑤

11 chapitres

112 éléments de preuves

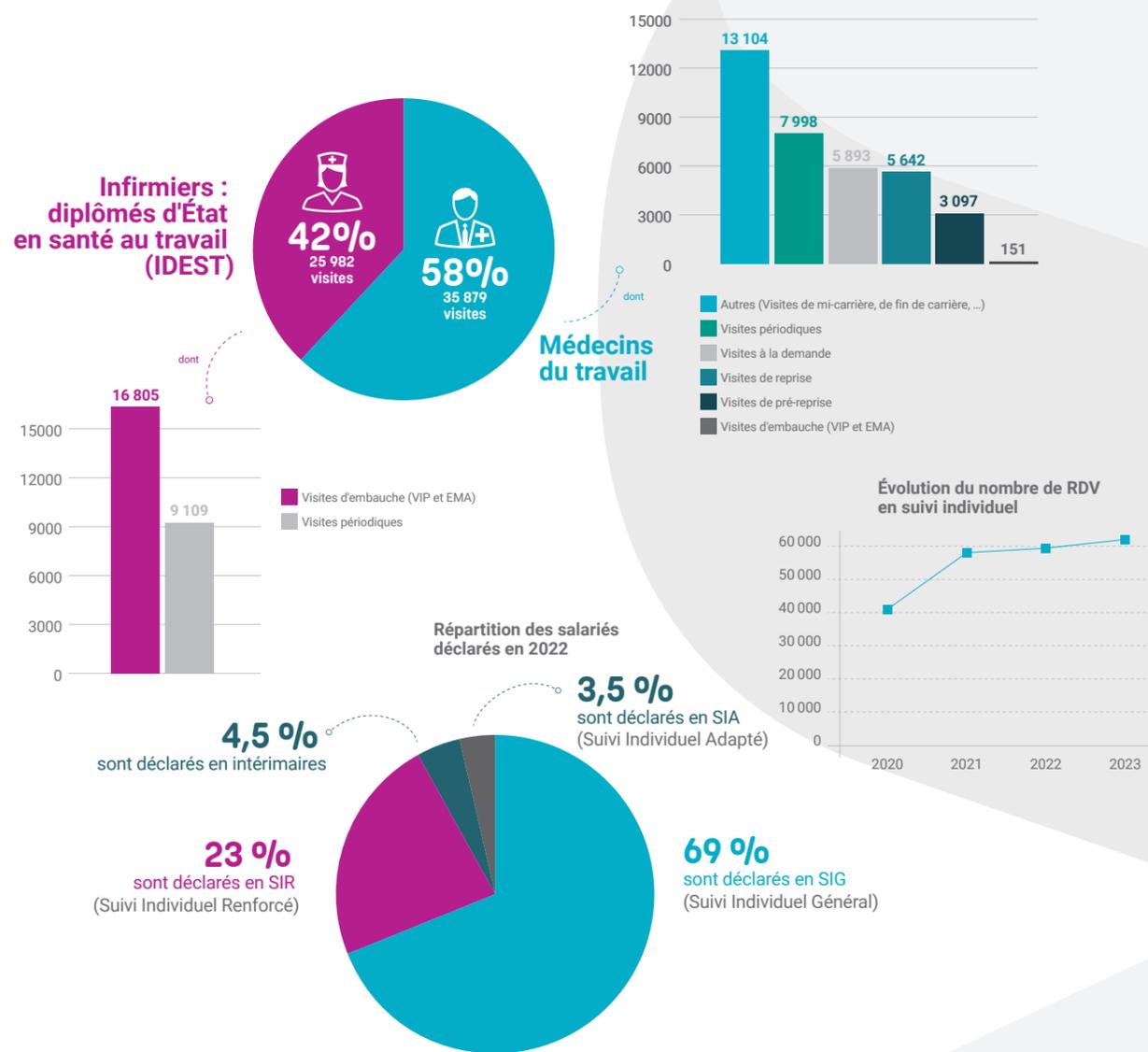
Le nouveau référentiel de la certification -SPEC 22 17 - a été publié en août 2023.

Le groupe DPST s'est réorganisé en conséquence pour se répartir les chapitres, passant de 5 à 11 référents.

BILAN DE L'ACTIVITÉ 2023

① LES RENDEZ-VOUS DE SUIVI INDIVIDUEL

61 861 visites en 2023

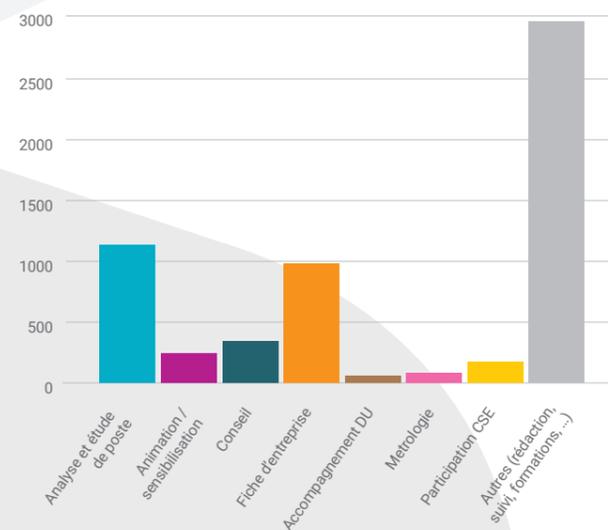


② L'ACTION EN MILIEU DU TRAVAIL (AMT)

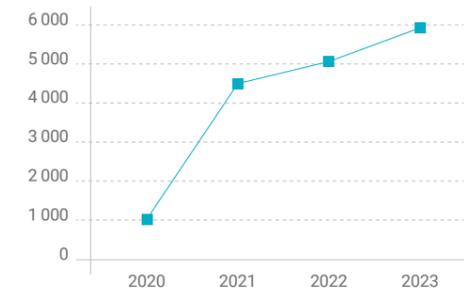
5 887 AMT réalisées par les équipes pluridisciplinaires

Tous les membres de l'équipe pluridisciplinaire (médecins du travail, infirmiers en santé au travail, intervenants en prévention des risques professionnels) effectuent des AMT. Effectuée en entreprise ou à distance, chaque action entraîne la transmission d'avis, de conseils ou de propositions.

Types d'AMT réalisées en 2023



Évolution du nombre d'AMT



③ LES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES

Service social

Le service social a pour but d'accompagner les salariés confrontés à une problématique de santé ou à un risque de désinsertion professionnelle.

Nombre d'interventions : **493**
Salariés suivis : **131**

Cellule PDP-ME

Prévention de la Désinsertion Professionnelle et de Maintien en Emploi

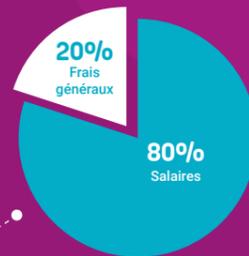
167 salariés pris en charge

Synthèse budgétaire 2023

Cotisations recouvrées par Santé au Travail 68

2022	13 874 947 €
2023	14 610 552 €

+5,3% + 735 605 €



Comme pour beaucoup d'entreprises de service, les charges de personnel représentent environ 80% des charges.

ressources



charges

Synthèse des charges

	2022	2023	Évolution
Salaires et charges	9 559 698 €	10 239 812 €	+7,11%

Synthèse des résultats

	2022	2023	Évolution
Résultat d'exploitation	492 509 €	731 433 €	+48,5%
Résultat de l'exercice	412 310 €	350 326 €	-15,03%

Bilan

	2022	2023	Évolution
Bilan	15 963 081 €	17 273 618 €	+8,21%

FICHE MÉMO L'offre SOCLE de services

LES 3 ENJEUX PRINCIPAUX EN SANTÉ AU TRAVAIL

La loi du 2 août 2021, pour renforcer la prévention en santé au travail, prévoit que les entreprises et leurs salariés bénéficient d'un ensemble commun et homogène de services au niveau national de la part des Services de Prévention et de Santé au Travail appelé offre « socle » de services.

Ces services sont couverts par l'adhésion forfaitaire annuelle et répondent à 3 principaux objectifs :



La prévention des risques professionnels
Connaître et identifier les situations de travail pour agir et soutenir de manière proactive les entreprises



Le suivi individuel de l'état de santé des travailleurs
Accompagner chaque salarié tout au long de sa vie professionnelle par un dispositif médical complet et adapté



La prévention de la désinsertion professionnelle (PDP)
Anticiper le risque de perte d'emploi et maintenir le salarié dans le monde du travail en cohérence avec son état de santé par la mise en place et l'animation d'une Cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle et de Maintien en Emploi (PDP-ME)

Synthèse des contreparties à l'adhésion des employeurs et au versement de leur cotisation

Le suivi individuel de l'état de santé des travailleurs	L'ENTREPRISE	
	SALARIÉ	CHEF D'ENTREPRISE (1)
• La visite d'embauche ou examen médical d'aptitude	✓	✓
• Le suivi périodique de l'état de santé du travailleur	✓	✓
• La visite à la demande (à tout moment)	✓	✓
• La visite de reprise (après un arrêt de travail)	✓	✓
• Le rendez-vous de liaison (pendant un arrêt de travail)	✓	✓
• La visite de pré-reprise (pendant un arrêt de travail)	✓	✓
• La visite de mi-carrière (à environ 45 ans)	✓	✓
• La visite de fin de carrière (au moment de la retraite)	✓	✓
• La participation aux campagnes de vaccination	✓	✓
• Le dispositif de détection et de prévention du burn out du dirigeant		✓

La prévention des risques professionnels	L'ENTREPRISE	
	salarié(s) + chef d'entreprise	
• La création et la mise à jour de la Fiche d'Entreprise (FE)		✓
• Création, aide et finalisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)		✓
• La réalisation d'études météorologiques		✓
• Le risque chimique : analyse des Fiches de Données de Sécurité (FDS)		✓
• Les actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels		✓
• L'étude et le conseil pour l'aménagement du poste de travail		✓
• L'accompagnement dans la prévention des risques professionnels		✓
• L'accompagnement social en cas de risque de désinsertion professionnelle		✓
• L'intervention suite à un événement grave		✓
• La participation aux réunions du CSE / CSST relevant des sujets de santé, sécurité et conditions de travail		✓

(1) Depuis la loi santé au travail du 2 août 2021, le chef d'entreprise peut bénéficier de l'offre socle de services, sous réserve qu'il s'inscrive sur la liste des effectifs de son entreprise depuis son espace adhérent.



DIRECTION ET SERVICE ADMINISTRATIF

Maison du Bâtiment 12, allée Nathan Katz
CS 60005- 68086 Mulhouse Cedex
Tél. 03 89 36 30 15
contact@sante-au-travail-68.fr

Centre Cernay

5 rue Georges Risler
68700 Cernay
Tél. 03 89 35 63 54
cernay@sante-au-travail-68.fr

Centre Illzach

60, rue de Sausheim
68110 Illzach
Tél. 03 89 46 11 11
illzach@sante-au-travail-68.fr

Centre Aristide Briand

155 avenue Aristide Briand
68200 Mulhouse
Tel. 03 89 42 79 23
briand@sante-au-travail-68.fr

Centre Wittenheim

7, rue de la Charente
68270 Wittenheim
Tél. 03 89 50 02 03
wittenheim@sante-au-travail-68.fr

Centre Europe

14, Bd. de l'Europe BP 53088
68062 Mulhouse Cedex 3
Tél. 03 89 45 53 08
europe@sante-au-travail-68.fr

Centre Colmar

164c rue du Ladhof
68000 COLMAR
Tél. 03 89 21 00 20
colmar@sante-au-travail-68.fr

Centre Altkirch

Quartier Plessier
Av. 8^e Régiment de Hussards
68130 Altkirch
Tél. 03 89 08 96 16
altkirch@sante-au-travail-68.fr

Service Accompagnement Technique et Organisationnel

7, rue de la Charente
68270 Wittenheim
Tél. 03 89 50 98 32
atout@sante-au-travail-68.fr